

Département
du Bas-Rhin

Commune de MOMMENHEIM

Arrondissement
de Strasbourg-
Campagne

**Extrait du Procès-verbal
des Délibérations du Conseil Municipal**

Nombre de
Conseillers:
élus : 19
en fonction : 19
présents : 18

Séance du 10 juin 2008

sous la présidence de M. Francis WOLF
Maire

Présents : M. AMMANN Joseph - M. BIETH Alain - M. FLECK André - M. GLASSER Arnaud - M. GWISS Jean-Luc -
Mme HARTER Simone - Mme HEITZ Christine - Mme JAECK Elisabeth - Mme KAPPS Brigitte - Mme
LAUSECKER Geneviève - M. KLEIN Jeannot - M. KUHN Joseph - Mme MATHERN Bernadette - M. MULLER
Eric - Mme MUNCHENBACH-KELLER Marie-Louise - M. SCHERER Maurice - Mme SCHNEIDER Béatrice

Absents excusés : M. MITTELHAEUSER Gérard (pouvoir à M. Wolf F.)

**2. Modification des statuts et transfert de compétence au Syndicat Intercommunal pour
la Collecte et le Traitement des Eaux Usées de Mommenheim et Environs (S.I.C.T.E.U.)**

Le Maire expose au Conseil Municipal que le Comité Syndical du SICTEU de Mommenheim et Environs sollicite les communes membres pour :

- le transfert de la compétence « Etude diagnostic des réseaux communaux de collecte des eaux usées du système d'assainissement collectif »,
- et la modification des statuts pour obtenir des renseignements et des informations sur les réseaux communaux d'eaux usées du système d'assainissement collectif afin de diminuer le taux de dilution de l'effluent par les eaux claires et d'optimiser ainsi le fonctionnement de la station d'épuration à Mommenheim.

VU les articles L. 5211-1 à L. 5211-41 du Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L. 5211-17 ;

VU la délibération du Comité du Syndicat Intercommunal pour la Collecte et le Traitement des Eaux Usées de Mommenheim et Environs en date du 25 février 2008 ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **DECIDE** de transférer la compétence « Etude diagnostic des réseaux communaux de collecte des eaux usées du système d'assainissement collectif »,
- **DECIDE** de compléter l'article 2 des statuts annexés à l'arrêté préfectoral du 31 décembre 1990 portant création du SICTEU de Mommenheim et Environs ainsi qu'à l'arrêté préfectoral du 20 décembre 1996 portant extension de compétence comme suit : « article 2 : le syndicat a pour objet :... Etude diagnostic des réseaux communaux de collecte des eaux usées du système d'assainissement collectif ».

(approuvé à l'UNANIMITÉ)

Acte rendu exécutoire
après réception en S/Préfect.
Le 13 juin 2008
et publication ou notification

Pour extrait conforme
Le Maire,

Département
du Bas-Rhin

Commune de MOMMENHEIM

Arrondissement
de Strasbourg-
Campagne

**Extrait du Procès-verbal
des Délibérations du Conseil Municipal**

Nombre de
Conseillers:
élus : 19
en fonction : 19
présents : 18

Séance du 10 juin 2008

sous la présidence de M. Francis WOLF
Maire

Présents : M. AMMANN Joseph - M. BIETH Alain - M. FLECK André - M. GLASSER Arnaud - M. GWISS Jean-Luc -
Mme HARTER Simone - Mme HEITZ Christine - Mme JAECK Elisabeth - Mme KAPPS Brigitte - Mme
LAUSECKER Geneviève - M. KLEIN Jeannot - M. KUHN Joseph - Mme MATHERN Bernadette - M. MULLER
Eric - Mme MUNCHENBACH-KELLER Marie-Louise - M. SCHERER Maurice - Mme SCHNEIDER Béatrice

Absents excusés : M. MITTELHAEUSER Gérard (pouvoir à M. Wolf F.)

3. Intempéries du 30 mai 2008 : attribution d'un soutien financier aux organismes bénévoles

Le Conseil Municipal,

VU les intempéries survenues à Mommenheim le 30 mai 2008,
VU l'aide apportée par les différentes associations de bénévoles à l'ensemble de la population
sinistrée de Mommenheim,

DECIDE de verser :

- ↳ à la CROIX ROUGE FRANCAISE , Comité Départemental du Bas-Rhin 30 rue Schweighaeuser à Strasbourg, une aide exceptionnelle de 200 euros,
- ↳ à l'ASSOCIATION DEPARTEMENTALE de la PROTECTION CIVILE du Bas-Rhin, Préfecture du Bas-Rhin Place du Petit Broglie à Strasbourg une aide exceptionnelle de 800 euros.

(approuvé à l'UNANIMITÉ)

Acte rendu exécutoire
après réception en S/Préfet.
Le 13 juin 2008
et publication ou notification

Pour extrait conforme
Le Maire,

Département
du Bas-Rhin

Commune de MOMMENHEIM

Arrondissement
de Strasbourg-
Campagne

**Extrait du Procès-verbal
des Délibérations du Conseil Municipal**

Nombre de
Conseillers:
élus : 19
en fonction : 19
présents : 18

Séance du 10 juin 2008

sous la présidence de M. Francis WOLF
Maire

Présents : M. AMMANN Joseph - M. BIETH Alain - M. FLECK André - M. GLASSER Arnaud - M. GWISS Jean-Luc -
Mme HARTER Simone - Mme HEITZ Christine - Mme JAECK Elisabeth - Mme KAPPS Brigitte - Mme
LAUSECKER Geneviève - M. KLEIN Jeannot - M. KUHN Joseph - Mme MATHERN Bernadette - M. MULLER
Eric - Mme MUNCHENBACH-KELLER Marie-Louise - M. SCHERER Maurice - Mme SCHNEIDER Béatrice

Absents excusés : M. MITTELHAEUSER Gérard (pouvoir à M. Wolf F.)

6. Admission en non-valeur

VU les taxes et produits communaux déclarés irrécouvrables par le Trésorier Principal de
Brumath en date du 26 mai 2008 ;

VU la liquidation judiciaire de l'entreprise BOULANGERIE PATISSERIE GLADY ;

Considérant le montant des impayés ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

► **DECIDE** d'admettre en non-valeur la somme de **325,66 €** au titre de la
redevance d'assainissement du rôle 2006.

(approuvé à l'*UNANIMITÉ*)

Acte rendu exécutoire
après réception en S/Préfect.
Le 13 juin 2008
et publication ou notification

Pour extrait conforme
Le Maire,

Département
du Bas-Rhin

Commune de MOMMENHEIM

Arrondissement
de Strasbourg-
Campagne

**Extrait du Procès-verbal
des Délibérations du Conseil Municipal**

Nombre de
Conseillers:
élus : 19
en fonction : 19
présents : 18

Séance du 10 juin 2008

sous la présidence de M. Francis WOLF
Maire

Présents : M. AMMANN Joseph - M. BIETH Alain - M. FLECK André - M. GLASSER Arnaud - M. GWISS Jean-Luc -
Mme HARTER Simone - Mme HEITZ Christine - Mme JAECK Elisabeth - Mme KAPPS Brigitte - Mme
LAUSECKER Geneviève - M. KLEIN Jeannot - M. KUHN Joseph - Mme MATHERN Bernadette - M. MULLER
Eric - Mme MUNCHENBACH-KELLER Marie-Louise - M. SCHERER Maurice - Mme SCHNEIDER Béatrice

Absents excusés : M. MITTELHAEUSER Gérard (pouvoir à M. Wolf F.)

7. Création de poste pour l'été 2008 : agent des services techniques

Le Conseil Municipal,

VU le statut de la fonction publique territoriale,
VU les périodes de congés posées par les agents municipaux,
VU les charges de travail de l'été notamment en matière d'arrosage,

DECIDE de créer un poste d'agent des services techniques à temps complet, non titulaire,
pour la période du 30 juin 2008 au 31 août 2008 dont la rémunération est basée sur l'indice
brut 281 de la fonction publique territoriale.

(approuvé à l'UNANIMITÉ)

Acte rendu exécutoire
après réception en S/Préfect.
Le 13 juin 2008
et publication ou notification

Pour extrait conforme
Le Maire,